

Document informatif relatif à l'activité de Distribution d'Assurance

Ce document vise à fournir des informations relatives aux articles 18 et 19 de la directive 2016/97.

PSA Insurance Solutions Limited (« PSA Insurance Solutions ») est un intermédiaire d'assurance dont le siège social est situé à MIB HOUSE, 53 Abate Rigord Street, Ta' Xbiex, MALTE, enregistrée sous le numéro C83206. PSA Insurance Solutions est autorisée à exercer son activité par la Malta Financial Services Authority (MSFA - Notabile Road, BKR 3000, Attard, Malte) et est inscrite comme Agent d'assurance sur la liste des agents de la MFSA. PSA Insurance Solutions exerce son activité en libre prestation de services.

PSA Insurance Solutions propose et distribue des produits d'assurance par l'intermédiaire de son site Internet pour le compte de compagnies d'assurance. Dans le cadre de son activité, PSA Insurance Solutions reçoit une commission de l'assureur et ce type de rémunération est inclus dans la prime d'assurance.

PSA Insurance Solutions représente l'entreprise d'assurance et n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. PSA Insurance Solutions ne donne pas de conseil sur la base d'une analyse impartiale et personnelle.

Actuellement PSA Insurance Solutions est un agent désigné de :

- PSA Insurance Limited, société d'assurance de droit maltais enregistrée sous le numéro C44567 dont le siège est MIB House, 53, Abate Rigord Street - XBX 1122 TA XBIEX - XBX1122 Malte.

Plus de 10 % du capital et des droits de vote de PSA Insurance Solutions et PSA Insurance Limited appartiennent à PSA Services Limited. Pour toute plainte en rapport avec nos services, vous pouvez nous contacter à l'aide du formulaire disponible dans la section dédiée aux plaintes de notre site Internet : www.psa-insurance-solutions.be/reclamations.

Nous nous engageons à accuser réception sous dix (10) jours ouvrables et à traiter votre plainte sous (15) jours à réception de tous les documents nécessaires pour étudier votre requête.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse que vous nous fournissons, vous pouvez :

- transmettre le litige par écrit au bureau de l'arbitre pour les services financiers (OAFS - Office of the Arbitrator for Financial Services) sur <https://financialarbitrator.org.mt/en/Pages/Home.aspx> et soumettre les formulaires expliqués sur le site Internet ci-dessus mentionné ;
- transmettre le litige par écrit à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09.